



Villes sûres

Session 1 – Le Risque de Catastrophes et la Gestion de ce Risque Dans le Contexte d’une Collectivité Local

Cette session commence par l’établissement du lien qui existe entre les catastrophes naturelles et l’urbanisation, en expliquant les éléments qui déterminent la vulnérabilité des villes, en particulier les vulnérabilités liées à l’environnement construit, à la population et aux institutions. Elle établit le lien entre les vulnérabilités et des fonctions organisationnelles typiques des gouvernements locaux telles que la planification urbaine, les travaux publics et les services sociaux. Elle explique enfin les obstacles à la réduction des risques de catastrophes et leurs conséquences. Elle soutient que la décentralisation est un aspect critique d’une réduction efficace des risques de catastrophes naturelles, et que seul l’effort concerté de l’ensemble des agents actifs de la communauté permet de réduire les risques et de promouvoir des villes sauvées dans le cadre d’un processus de développement durable

Session 2 - Principes et Éléments Constitutifs de la Réduction des Risques en Zone Urbaine

Cette session traite des éléments relatifs à une gestion “saine” des risques de catastrophes naturelles au niveau local. Elle définit le rôle des gouvernements locaux dans l’intégration de la gestion des catastrophes aux structures fonctionnelles du gouvernement. Le concept de Gestion intégrée des risques de catastrophes (GIRC) est proposé en guise de modèle pour la mise en œuvre d’un programme systématique et systémique de gestion des catastrophes à l’intention des villes (en particulier les agglomérations urbaines de grande taille et d’une grande complexité). Cette session explique également l’importance de l’évaluation des risques de catastrophes (ERC) et traite des outils disponibles, tels que l’analyse de scénarios et la cartographie du risque, en vue de la quantification du risque et de la compréhension des exigences qu’elle impose à la communauté. Elle aborde l’intégration des outils d’information et de communication, et comment les fosses et des besoins peuvent être évalués à travers un processus d’**analyse des conséquences,** ce qui permet l’implication des acteurs et l’élaboration d’une stratégie cohérente pour la réduction des risques de catastrophes.

Session 3 – Concevoir et Exécuter un Programme de Réduction des Risques de Catastrophes au Niveau d’une Ville

Cette session met l’accent sur la mise en œuvre d’un programme de réduction des risques de catastrophes en faveur d’une ville. Elle présente un cadre fondé sur les quatre objectifs clés: des politiques publiques cohérentes, un engagement institutionnel, la mitigation et une culture de prévention. Un modèle de Plan directeur de gestion des risques de catastrophes (PDGRC) est fourni en guise de mécanisme de mise en œuvre pour la réalisation de ces objectifs. Le PDGRC repose sur des paramètres du risque élaborés dans le cadre de l’évaluation des risques de catastrophes, c’est-à-dire, sur les “exigences” liées aux catastrophes et **non** sur les ressources disponibles. Il permet l’élaboration de quatre plans d’action: Réponse et redressement, prédisposition, mitigation et renforcement institutionnel. L’importance des outils tels les technologies d’information et de communication permettent d’intégrer la réduction des risques de catastrophes aux fonctions urbaines et de mieux faire cerner la notion du risque aux acteurs. Le PDGRC assiste dans le renforcement des capacités en faveur des gouvernements locaux aussi bien en ce qui concerne l’élaboration des codes fonciers que leur mise en œuvre, la prédisposition des communautés, ainsi que le reprofilage des bâtiments et des infrastructures existantes.

Etude de Cas N°1 – Inondations à Buenos Aires: Leçons du passé

Cette étude de cas traite de la variété de lois, de l'élaboration de codes et de plans qui ont défini l'histoire de la planification urbaine et de la maîtrise de l'inondation dans l'espace municipal de Buenos Aires. Elle présente une analyse essentielle et les principales insuffisances du système depuis les années 1940 jusqu'aux années 1970 dans le but de faire des recommandations en vue d'y apporter des améliorations. L'étude révèle que les codes ont accordé une légère attention aux inondations dans les plaines même si l'information les concernant était disponible. En plus, la coordination des municipalités des zones en question et des différents aspects de la planification urbaine est fragmentée tenant ainsi les acteurs sociaux et les considérations en dehors de la planification urbaine. Finalement, la collecte des données est faible et les données sur l'inondation non systématisées. L'étude de cas fait plusieurs recommandations pour améliorer les mécanismes de réduction de la vulnérabilité sociale.

Etude de Cas N°2 - Risque de tremblement de terre encourus par les immeubles à Istanbul et propositions pour leur prévention

La présente étude détaillée présente différents instruments et voies d'évaluation de la vulnérabilité. Aussi, passe-t-elle en revue la viabilité de la modernisation comme une stratégie d'atténuation et conclut qu'il existe peu d'éléments incitateurs pour une atténuation structurelle en Istanbul. Et que l'utilisation de l'assurance catastrophe pour ce but n'est pas réaliste, étant donné que les primes d'assurances sont de loin données de tout risque. Cela nécessite une implication publique continue. Finalement les caractéristiques de grandes campagnes municipales modernisées au minimum, sont proposées.

Lectures